



Mesdames, Messieurs les Conseillers  
communaux

**Cabinet du  
Bourgmestre**

Votre corresp. :  
**Sébastien GYSEN**  
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82  
Fax : 02 464 04 97

Courriel : [sgysen@1082berchem.irisnet.be](mailto:sgysen@1082berchem.irisnet.be)

Réf. 059 /2014

**Objet** : Conseil communal du 23-01-2014 – Interpellation de Madame Katia VAN DEN BROUCKE, Conseillère communale, concernant l'abattage d'arbres entre la Venelle du Champ du Moulin et le clos du Tilleul.

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Par la présente, veuillez trouver la réponse à la question de Madame Van den Broucke, Conseillère communale, concernant l'abattage d'arbres entre la Venelle du Champ du Moulin et le clos du Tilleul.

En date du 05 aout 2013 une demande a été déposée par le propriétaire des lots 14 et 15 du lotissement Les Jardins du Nord pour l'abattage de 8 érables malades d'un diamètre de 18 à 27 cm en vue de la création de deux immeubles d'habitation sur les lots énumérés.

A cet effet, un permis d'urbanisme a été délivré par le Collège en date 05 novembre 2013, sous réserve de replantation dans le jardin des parcelles de 8 nouveaux arbres standard.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers, l'expression de notre considération distinguée.

Par ordonnance,  
Le Secrétaire communal,

  
Philippe ROSSIGNOL

  
Le Bourgmestre,

Joël RIGUELLE